

Click Here to upgrade to Unlimited Pages and Expanded Features

MODIFICATION D'OUVERTURES

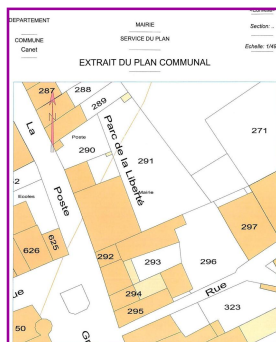
Article R421-17 du Code de l'Urbanisme

Vous devez déposer un dossier de déclaration préalable lorsque vous envisagez la modification de vos ouvertures.

Pièces à fournir pour constituer la demande

DOSSIER
en 4 exemplaires

Formulaire CERFA n° 13404*01 ou 13703*01 rempli et signé



Plan de situation

Échelle 1/2000° ou 1 /1000 °

Extrait cadastral disponible à l'accueil de la mairie

Plan des façades concernées
avant et après projet



avant



après

État actuel

Photos extérieures de l'existant

Projet

Notice explicative et descriptive du projet

Vous pouvez télécharger les imprimés de déclaration préalable sur le site internet
www.canet-herault.com
Rubrique urbanisme / formulaires / demande d'autorisation d'urbanisme

CONSTITUTION D'UN DOSSIER DE DECLARATION PREALABLE